

Si la conquête de Belle-Isle étoit reconnue justement faite, quoique entreprise après la proposition de *l'uti possidetis*, la France acquiesçoit à ce que la possession de cette Isle importante restât à l'Angleterre.

Qui pourra nier, d'après ce tableau, que la France n'a pas suivi avec scrupule, dans toutes les propositions, le principe de son Mémoire du 26. Mars ? Pourra-t-on en même-tems ne pas convenir que les compensations offertes par le Roi, n'ayent été aussi avantageuses pour l'Angleterre qu'elle pouvoit le désirer ?

Il résulte donc évidemment que les Alliés de la France en Allemagne, n'ont pas pû être un obstacle à la paix, puisqu'ils ne prennent aucune part à la guerre qui se fait en Westphalie, ni ne sont aidés par les forces du Roi dans la guerre qu'ils soutiennent en Saxe, en Silesie & en Pomeranie : d'ailleurs on proposoit, de la part de la France, à l'Angleterre que les deux Cours se retirassent absolument de cette guerre.

Il est également démontré que l'Espagne ne peut pas être citée comme un empêchement à la pacification, puisque le Roi n'a pas renouvelé la proposition de joindre l'accommodement des différends de cette Couronne au Traité qu'on négocioit entre les Cours de Versailles & de Londres, & Sa Majesté Catholique a approuvé ce silence.

Il est certain que les conditions & les compensations offertes par la France, pour conclure sa paix particulière avec l'Angleterre, sont toutes à l'avantage de cette dernière Puissance ; que la Cour de Londres, si elle eût désiré la paix, ne pouvoit pas prétendre au-delà de ce qu'elle avoit conquis, & que la France lui accordoit purement & simplement tout ce qui n'étoit pas compensé par quelque restitution de sa part.

Ce détail conduit nécessairement à la question, que l'Univers entier, qui souffre des malheurs de la guerre, doit naturellement faire. Quel a donc été le motif de la rupture d'une négociation aussi intéressante ? Ce motif n'a d'autre principe que l'opposition absolue de la Cour de Londres à la paix ; il a été impossible d'inspirer l'esprit de conciliation à une Cour déterminée à perpétuer la guerre, & beau-